



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	9 %*	(* sur tous les encaissements)
▶ Locaux meublés	9 %*	
▶ Locaux commerciaux	9 %*	
▶ Locaux professionnels	9 %*	
▶ Locations saisonnières	/	
▶ Biens ruraux	/	
▶ Terrains	/	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	9 %*	
▶ Immeubles entiers	entre 7,80 % et 9 %*	
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,18 %*	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé	

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	2 €/m2	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 8 €/m2 - 8 €/m2	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 1,5 €/m2 - 1,5 €/m2	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3 €/m2 - 3 €/m2	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun	/	
- négociation	/	
- état des lieux	/	
- rédaction de bail	/	
▶ Locaux commerciaux	/	
- négociation	/	
- état des lieux	/	
- rédaction de bail	/	
▶ Locaux professionnels		
- négociation	10 à 15 % loyer annuel	locataire
- état des lieux	entre 300 et 600 €	locataire
- rédaction de bail	150 euro	locataire
▶ Locations saisonnières	/	
- négociation	/	
- état des lieux	/	
- rédaction de bail	/	
- taxe de séjour	/	
▶ Biens ruraux	/	
- négociation	/	
- état des lieux	/	
- rédaction de bail	/	
▶ Terrains	/	
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	150 €	partagé bailleur/locataire

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 20... /05.... / 2020.....